



EN BREF :

- Stades de développement actuels.
- Actions de prévention pour la période du 14 au 21 avril 2010 : blanc et anthracnose, tumeur du collet.
- Protection contre le gel.
- Programme Prime-Vert.

STADES DE DÉVELOPPEMENT ACTUELS

Québec, Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent et Saguenay-Lac-Saint-Jean	Centre-du-Québec, Trois-Rivières et Estrie	Sud de Montréal, Laval, Montérégie-Est et Montérégie-Ouest	Nord de Montréal, Laurentides, Lanaudière et L'Assomption	Outaouais

Stade 1 : dormant

Stade 3 : bourgeon dans le coton

La température est redevenue à la normale après une période record de chaleur, il y a 10 jours.

Le cumul de chaleur a fait devancer le débourrement des cultivars les plus hâtifs comme le Frontenac, la Cressent, la Baltica et le Muscat.

La taille est en cours dans plusieurs vignobles, alors que certains ont terminé.

Le débottage des vignes non rustiques commencera dans quelques jours dans certains vignobles qui tentent de retarder le débourrement des vignes pour les protéger de gels éventuels.

Certains installent leur système d'irrigation par aspersion, en prévention des gels.

ACTIONS DE PRÉVENTION POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 21 AVRIL 2010

Blanc et anthracnose

Application de polysulfure de calcium (LIME SULPHUR) sur les cultivars au stade dormant.

Homologué contre le blanc de la vigne, il réduit également l'inoculum de l'anthracnose.

La dose recommandée est de 10 litres de produit dans 100 litres de bouillie, à appliquer jusqu'au point de ruissellement.

Notez que les traitements contre le blanc reprendront en juin alors que pour l'anthracnose, le prochain traitement doit être fait lorsque les pousses auront 5 cm.

Tumeur du collet

Nous sommes dans la période où il est facile de repérer la tumeur du collet. On repère les excroissances sur les troncs.

Cette maladie des ceps est causée par *Agrobacterium vitis*. Certains hybrides et *vinifera* sont plus vulnérables à la bactérie qui affecte la croissance et la longévité des plants.

La bactérie est disséminée d'un cep à l'autre par les opérations culturales.

Si vous repérez un plant, il est préférable de l'éliminer.

Pour plus d'information, vous pouvez lire le bulletin d'information [No 02](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02vig08.pdf) du 10 juillet 2008 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02vig08.pdf>).



Présence et importance actuelle des organismes nuisibles par région

Type d'organisme	Nom	Quelques vignobles	Plusieurs vignobles	Cultivars sensibles
Champignon	Anthraxose	Toutes les régions		Vandal-Cliche Frontenac DeChaunac
	Blanc	Toutes les régions où il y a un historique de blanc		Geisenheim 318 Chancellor Chardonnay DeChaunac Seyval noir Seyval Vidal
Bactérie	Tumeur du collet	Toutes les régions		Baco noir, Chancelor, Merlot, Pinot gris Seyval, Vidal, De Chaunac, entre autres

Protection contre le gel

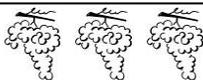
En plus des méthodes décrites sommairement la semaine dernière, retarder le débattage, faire une prétaille et l'utilisation de bûche sont des moyens observés chez les viticulteurs pour protéger les vignobles des températures sous zéro.

La prétaille consiste à laisser plus de bois aux rameaux. Lors du débourrement, seuls les bourgeons à l'extrémité des rameaux vont débourrer. S'il survient un gel qui détruit les nouvelles pousses, les bourgeons suivant sur les rameaux vont alors débourrer. Il faut faire une autre taille par la suite pour raccourcir les rameaux, quand la période de gel sera passée.

L'utilisation de bûches « écologiques » est également un moyen utilisé. Il s'agit de prévoir et d'installer des bûches dans le vignoble avant l'annonce du gel. Il y a des contraintes d'utilisation comme la proximité d'une route et la vitesse des vents également peut annuler l'effet recherché qui est le ralentissement de la perte de chaleur au niveau du vignoble. Les bûches peuvent être installées dans des endroits stratégiques, par exemple, les bas de pente sont plus à risque quand l'air froid n'est pas évacué.

L'irrigation est le moyen de protection le plus efficace. Les risques sont variables selon la région. Les vignobles situés près du fleuve et de l'estuaire du Saint-Laurent sont moins à risque que ceux situés plus loin dans les terres.

Nous vous suggérons d'évaluer les moyens de protection avec votre conseiller en viticulture.



Effacité, sécurité et diminution de la dérive des pulvérisateurs

Actuellement, vous pouvez bénéficier du programme Prime-Vert pour améliorer vos équipements de pulvérisation et les rendre plus efficaces, plus facile à utiliser tout en diminuant la dérive et en maximisant les quantités de bouillies. Contactez votre conseiller Prime-Vert au MAPAQ de votre région.

DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES

Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec :

<http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/Gestion%20raisonn%C3%A9e%20des%20principales%20maladies%20de%20la%20vigne%20au%20Qu%C3%A9bec.pdf>

Information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée, sur les délais avant récolte, sur les indices de risque sur la santé et l'environnement, sur les autres protections, sur les étiquettes, sur la loi et les règlements, etc. :

<http://www.sagepesticides.qc.ca/>

Bulletin d'information « Spécial phytoprotection bio » du 3 juillet 2009 :

<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03gen09.pdf>

Méthodes de protection des cultures contre le gel :

<http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/facts/96-156.htm>

Irrigation des fraisiers pour les protéger contre le gel : techniques efficaces :

http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/Shortt_Rebecca_14h.pdf

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
MARTINE CÔTÉ, agronome - avertisseure
Direction régionale de la Capitale-Nationale, MAPAQ
1685, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, Québec (Québec) G1N 3Y7
Téléphone : 418 643-0033, poste 1710 Télécopieur : 418 643-8262
Courriel : martine.cote@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

**© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 02 – vigne – 14 avril 2010**

